

Charte d'engagement du Mentor en charge de l'accompagnement d'un.e Étudiant.e-Entrepreneur.e

Préambule

Cette charte définit les engagements des Mentors en charge de l'accompagnement des jeunes titulaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur.

Les Mentors peuvent avoir un profil académique ou professionnel. Cette charte concerne les deux profils et tous les parcours pour lesquels ils sont mobilisés par le Pépité.

Les principes de cette charte sont communs et appliqués à tous les Pépité. Cependant, selon son fonctionnement et son environnement, chaque Pépité pourra mettre en place des règles spécifiques complémentaires à celles énoncées dans cette charte.

Vous devez avoir pris connaissance des termes de cette charte au moment de votre inscription dans l'outil Pépitizy, outil de gestion et de suivi des Étudiants-Entrepreneurs. Il n'est pas possible de terminer l'inscription à Pépitizy sans la validation de cette charte.



Table des matières

Être Mentor des programmes Pépité

Statut et mission du Mentor Pépité	2
La reconnaissance de l'action du Mentor Pépité	3

Mes engagements en tant que Mentor Pépité sur le processus d'accompagnement

Gestion de l'accompagnement	3
Posture d'accompagnement	4

Mes engagements en tant que Mentor Pépité en ce qui concerne la déontologie

Confidentialité	5
Conflit d'intérêt	5
Respect de la personne	5
Attitude de réserve vis-à-vis de tiers	6
Principe de non-concurrence	6

Être Mentor des programmes Pépité

Statut et mission du Mentor Pépité

Le Mentor est un acteur clé des programmes d'accompagnement proposés aux jeunes titulaires du Statut National Étudiant-Entrepreneur. Il ou elle a été choisi(e) par le Pépité pour faire partie de son équipe élargie.

Sa responsabilité est majeure pour favoriser la progression des compétences de ces jeunes entrepreneurs et implique la qualité de service rendue par le Pépité. Parce que sa responsabilité est forte, une charte doit encadrer sa pratique.

Le Mentor a pour mission d'aider l'Étudiant-Entrepreneur à prendre du recul sur son projet grâce à un regard extérieur. Il veille à ce qu'il se pose les bonnes questions et qu'il n'oublie pas des étapes importantes dans la création et le développement de son activité. Centré sur une mission d'écoute active, le Mentor n'interfère jamais dans la prise de décision de l'Étudiant-Entrepreneur. C'est ce principe qui a conduit à choisir le terme de Mentor.



Il est à noter que l'Étudiant-Entrepreneur est acteur de sa formation. Il s'est engagé à travers la charte de l'Étudiant-Entrepreneur à être proactif dans la prise de contact avec ses Mentors et pour les sollicitations dans le cours du processus d'accompagnement.

La reconnaissance de l'action du Mentor Pépité

Votre statut de Mentor vous situe au cœur du dispositif Pépité.

L'agrément Pépité est accordé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à partir du respect d'une charte de qualité sur laquelle s'engage le pôle. Le fait d'être reconnu comme Mentor par le Pépité induit que la qualité de vos interventions contribue à cet agrément.

Votre statut de Mentor fait de vous un interlocuteur privilégié du Pépité et vous confère la reconnaissance du milieu académique pour cette contribution à la politique publique en faveur de l'Entrepreneuriat Étudiant. La dénomination «Mentor Pépité » peut être mobilisée pour rendre compte de cette contribution.

Votre engagement est mis en avant par le Pépité, qui vous invite régulièrement à ses événements.

Vous apportez le bénéfice de votre réseau aux Étudiants-Entrepreneurs dans le cadre de votre accompagnement. Réciproquement, le Pépité vous donne l'occasion d'étoffer votre réseau en côtoyant d'autres Mentors ainsi les acteurs de l'écosystème entrepreneurial de votre territoire.

Vous êtes invité à rencontrer la communauté des Mentors du Pépité au moins une fois par an afin d'échanger vos bonnes pratiques, ce qui contribue à l'amélioration continue de vos pratiques professionnelles.

Mes engagements en tant que Mentor Pépité en ce qui concerne le processus d'accompagnement

Gestion de l'accompagnement

- Je m'engage à utiliser la plateforme Pépitzify pour faciliter le suivi global et en temps réel, de la situation de l'Étudiant-Entrepreneur dont j'assure l'accompagnement ;
- Je réponds dans un délai raisonnable de quelques jours aux sollicitations de l'Étudiant-Entrepreneur ;



- Je m'engage à respecter le nombre de rendez-vous préconisé par le Pépité en fonction du profil de l'Étudiant-Entrepreneur, à minima 3 fois dans le cadre du SNEE hors D2E et 5 fois dans le cadre du SNEE avec D2E ;
- Je m'assure que les comptes-rendus de chaque entretien sont rédigés dans l'outil Pépitzzy (que j'en fasse la rédaction ou qu'elle soit conjointe avec l'Étudiant-Entrepreneur) ;
- Plutôt que de ne pas répondre, j'explique les limites lorsque les sollicitations de l'Étudiant-Entrepreneur dépassent en nombre ou en nature la mission du Mentor, et je tiens informée l'équipe du Pépité le cas échéant via l'outil Pépitzzy ;
- J'incite l'Étudiant-Entrepreneur à contacter l'équipe de son Pépité pour saisir les opportunités que je juge pertinentes (participation à des événements, Ateliers, Salons...) mais aussi pour compléter mon propre accompagnement (recherche d'expertise, montage de dossiers de financement, propriété industrielle etc.) ou pour traiter une situation délicate (problème avec les études en cours, problème au sein de l'équipe entrepreneuriale, difficultés personnelles...) ;
- J'utilise sans délai l'outil Pépitzzy pour informer le Pépité des situations problématiques ;
- Je sais devoir être mobilisé lors des soutenances (D2E) et pour l'évaluation des compétences acquises par l'Étudiant-Entrepreneur dans l'outil Pépitzzy, actions qui font partie intégrante du processus d'accompagnement.

Posture d'accompagnement

- Je centre mon accompagnement sur l'acquisition des compétences par l'Étudiant-Entrepreneur et sur le développement d'une posture entrepreneuriale ;
- Je guide l'Étudiant-Entrepreneur dans sa réflexion en excluant cependant toute interférence dans la prise de décision ;
- J'alerte l'Étudiant-Entrepreneur sur les conditions de faisabilité, de viabilité et de responsabilité de son projet ;
- Je fais bénéficier l'Étudiant-Entrepreneur de mon réseau chaque fois que cela est pertinent.



Mes engagements en tant que Mentor Pépite concernant la déontologie

Confidentialité

- En tant que Mentor, je suis tenu à une stricte obligation de secret professionnel. Je prends toutes les précautions pour maintenir la confidentialité des données échangées avec les Étudiants-Entrepreneurs dont j'ai la charge, et je privilégie à ce titre l'outil Pépitizy ;
- Je ne communique aucune information à un tiers sur une personne ou son projet sans son accord exprès, à l'exception de l'équipe du Pépite pour des questions qui concernent ses missions pédagogiques.

Conflit d'intérêt

- Je signale de ma propre initiative à l'équipe Pépite tout risque de conflit d'intérêt que je pourrais percevoir avec le projet de l'Étudiant-Entrepreneur qui m'a été confié ;
- Je m'engage à ne pas tirer parti à titre personnel ou professionnel des informations que je pourrais obtenir dans le cadre de l'accompagnement de l'Étudiant-Entrepreneur ;
- Je n'engagerai aucune prise d'intérêt dans le projet de l'Étudiant-Entrepreneur, même si la sollicitation vient de ce dernier pendant tout le temps du processus d'accompagnement.

Respect de la personne

Une relation d'accompagnement peut générer un processus de « transfert » entre Mentor et Mentoré(e). Ce lien peut mettre l'Étudiant-Entrepreneur dans une relation de dépendance vis-à-vis du Mentor.

- Je m'engage à être attentif à cette possibilité et à n'en tirer aucun avantage. Je m'abstiens le cas échéant de tout abus de pouvoir et de passage à l'acte à l'encontre de l'Étudiant. J'informe immédiatement le Pépite de cette éventualité ;
- Je veille à ce que l'Étudiant-Entrepreneur reste indépendant dans sa prise de décision pour développer son projet ;
- Je bannis de mon accompagnement tout jugement de valeur sur l'Étudiant-Entrepreneur ou son projet.



Attitude de réserve vis à vis de tiers

- J'observe une attitude de réserve vis-à-vis d'informations que je pourrais être amené à livrer sur l'exercice de ma mission de Mentor, lors d'interviews ou de conférences, pour éviter, par exemple, tout risque de reconnaissance d'un Étudiant-Entrepreneur lors de l'évocation d'informations sensibles ;
- Il pourrait toutefois être dérogé à cette règle dans le cadre de programmes de formation ou de conférences organisées par le Pépité et sous réserve de l'accord exprès des Étudiants-Entrepreneurs.

Principe de non-concurrence

- Je m'engage à ne pas entreprendre ou investir dans un projet qui ferait concurrence à celui de l'Étudiant-Entrepreneur accompagné sur une zone géographique égale au spectre d'activité du Pépité. Je m'y engage pendant la durée de l'accompagnement et jusqu'à deux ans après la fin de celui-ci.

Si le Pépité constate un manquement grave à un ou plusieurs points de ces principes, il se réserve le droit, après un échange de clarification avec le Mentor, de lui retirer les avantages liés au Mentorat et à rompre le lien Mentoré(e)-Mentor, et ceci sans préjuger des actions qui pourraient être intentées par l'Étudiant-Entrepreneur ou le Pépité.

